

Largescalestudios

Règlement interne de l'association / 2021 Mise à jour de la charte du 11 janvier 2014.

1 / La structure de l'association

LAB / NEW / PRO / ARC /

2 / Membres de l'association

MEMBRES / MEMBRE ACTIF / MEMBRE PASSIF / BÉNÉVOLES /

3 / Critères d'adhésion et d'exclusion des membres

ADHÉSION / EXCLUSION /

04

4 / Déroulement des séances

SÉANCES DE CRITIQUE / SÉANCES DE COORDINATION / SÉANCES EXTRAORDINAIRE /

5 / Gestion de la parole

TOUR DE TABLE / GESTION DU TEMPS /

6 / Prises de décisions

CONSENTEMENT /
CONSEIL DE DÉCISION /
SÉANCE EXTRAORDINAIRE /
COMPTE RENDU /

7 / Organes de responsabilités et interdépendances

COMMISSION ÉTHIQUE / ORGANIGRAMME /

8 / Gestion de projet

APPORTEUR(SE) DE PROJET /
CHARGE(E) DE PROJET /
APPROBATION DU PROJET /
SIGNATURE DU PROJET /
FINANCE /
CAHIER DES CHARGES /

9 / Les collaborations avec l'association

PRODUCTION ARTISANALE / CONVENTION DE PARTENARIAT / CONVENTION DE STAGE /

9 10 / Sécurité et partage

CONFIDENTIALITÉ /
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE /
VISIBILITÉ /
DROITS DE CITATION /
RESSOURCES PARTAGÉES /
ENGAGEMENT /



1 / La structure de l'association

Les projets de **Largescale**studios s'organisent dans quatre studios, selon leur champ de compétences. Ces projets s'appuient sur la synergie des différents studios LAB/NEW/PRO/ARC, ils sont approuvés ou ajustés pour correspondre aux objectifs stratégiques de l'association. Ces studios, permettant de s'organiser en groupe de travail pluridisciplinaire, visent à répondre à des commandes ou concours, organiser des projets indépendants, investir une recherche, organiser un événement, ou autres.

Les studios de Largescalestudios permettent d'organiser les différents projets. Ils fonctionnent de façon synergique et offrent une visibilité pluridisciplinaire aux multiples champs d'actions de l'association.



Studio | AB





StudioNEW

Diffusion événements performances expositions conférences presse publication



StudioPRO

Production produits développement design artisanat objets fabrication



StudioARC

Architecture urbanisme concours design mandats études faisabilités

LAB / Lieu d'expérimentation de l'association, on y interroge des sujets liés aux valeurs et objectifs de Largescalestudios. Projets, workshops, ateliers, tables rondes, performances, rencontres in-situ et toutes formes de processus d'échanges d'expériences inclusives, permettant de tester par Action/Réaction les sujets d'investigations. C'est-à-dire que diverses techniques permettent d'appliquer un savoir à des fins pratiques : telles que la création de groupes citoyens engagés et informés, l'autoformation à des savoirs-faire permettant l'éveil de conscience écologique, environnementale, sociétale ou encore l'autonomie et le pouvoir d'agir. L'utilisation de cette technique au sein de la société humaine motive Largescalestudios à formuler et diffuser les codes déontologiques qui en résultent. Cet acte de recherche par l'Action/Réaction offre ainsi une référence d'outils et de comportement souhaité pour les acteurs de la ville de demain.

Par exemple, le studio LAB développe le processus NOMAD'S LAND, permettant l'application d'une grande partie des recherches : écoconstruction, espace public inclusif, agriculture urbaine, programmation culturelle et artistique, transmission de savoir-faire... Ces derniers peuvent se décliner en fonction des projets et prendre toutes les formes imaginables pour expérimenter les réflexions des membres et des habitants/jardiniers/usagers.

Règlement interne de l'association / 2021 Mise à jour de la charte du 11 janvier 2014.



NEW / Antenne de **Largescale**studios, le studio NEW est le support d'une expression libre et d'une reconsidération permanente des projets de l'association. Dès lors qu'un projet ou une idée vise une communication plus étendue, il entre dans ce studio. Ces derniers sont multimédia pour expérimenter toutes les formes de diffusion: podcasts, informations, interactions, publications, communications, rassemblements, autant que des événements, expositions, projections, performances, ou autres. Cette antenne de diffusion est par conséquent développée par un groupe de rédacteurs. L'objet à diffuser passe par le contrôle du Conseil de Décisions, qui adjuge ou suggère des améliorations à l'information, avant de la rendre publiquement accessible.

Par exemple le Studio New de Largescalestudios soutien le projet Nous Sommes La Ville, plateforme de parole citoyenne en ligne. Initié par une des membres, ce format numérique permet de diffuser un panorama de parole mixte sur des sujets de société qui touche de prêt ou de loin à nos libertés, notre citoyenneté ou nos rêves et espoirs.

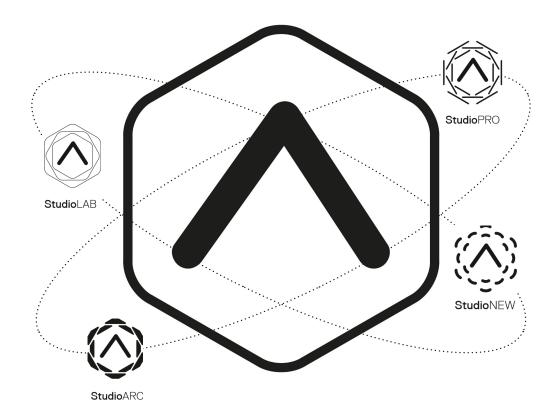
PRO / Branche de production qui réunit les disciplines artisanales et artistiques de **Largescale**studios. Ce laboratoire de fabrication permet de développer des produits de toute nature : objets, mobiliers, construction écologique, aménagements modulables, tests sur des matériaux, structures éphémères, installation sonore, ou toutes autres particularités en lien avec la mission d'utilité publique de **Largescale**studios. Tout produit développé au sein du studio PRO doit respecter une éthique écologique et de durabilité qui se veut fonctionnelle, économique, équitable. Tout produit **Largescale**studios privilégie l'artisanat et la fabrication à petite échelle.

Par exemple, lors de workshop où Largescalestudios est invité à réaliser des construction, nous préférons utiliser du bois, en priorité mais non exclusivement, tant que la récupération permette de donner une seconde vie au matériaux choisis. D'autant que pour des installations, jardins éphémères ou performances artistiques, Largescalestudios tend à réinventer la forme à partir des éléments collectés dans sa ressourcerie. En d'autres terme le réemploi ou l'utilisation de chute, de récupération est une valeur intangible à notre production en tout genre.

Largescalestudios est un laboratoire urbain d'expérimentation du vivre-ensemble, ses actions visent à trouver des solutions innovantes. Elles n'hésitent pas à exposer ses recherches au cœur du débat public.

ARC / Ce studio participe, sur invitation exclusivement, à des concours et études d'architecture, d'urbanisme et de design en répondant ainsi à des commandes spécifiques, tant qu'elles servent l'intérêt d'utilité publique portée et défendue par l'association. Ainsi, toutes les formes d'opportunités et de profits sont évaluées par consensus et évincées par le Conseil de Décisions, avant tout accord ou détermination.

Les projets d'architecture sont l'occasion de mettre en pratique les valeurs de l'association. S'inscrivant dans la raison d'être de **Largescale**studios, les projets permettent de réfléchir concrètement à de nouvelles manière de vivre-ensemble. Par exemple, en proposant des nouveaux usages prenant comme terrain d'action la ville dense, le grand territoire, l'organisation de la société, des lieux de vie, de travail, de production, de divertissements ou encore d'échanges et d'inclusions.



2 / Membres de l'association

MEMBRES / Toutes personnes qui désirent devenir membre actifs de **Largescale**studios doit se conformer à la charte et l'attester sur l'honneur par sa signature et la création de son sceau. Il s'engage ainsi à fournir le meilleur de sa personne pour servir les buts communs de l'association. Les nouveaux membres, autant que les anciens, s'engagent à offrir de leur temps bénévolement pour les événements de l'association, son organisation interne, ses recherches, ses rencontres interprofessionnelles et partagent volontiers une image positive de **Largescale**studios à un plus large réseau. Tous s'engagent à payer la cotisation annuelle, dès leur inscription et à chaque renouvellement annuel.

MEMBRE ACTIF / doit justifier d'un statut juridique en vigueur, tel qu'indépendant, lui permettant de participer à certain projet rémunéré.

MEMBRE PASSIF / contribue à soutenir l'association dans ses projets, par du bénévolat, du prêt de matériel ou un soutien financier.

BÉNÉVOLES / lors d'événements, **Largescale**studios fait appel à des bénévoles pour accompagner la manifestation organisée. Celles-ci ont principalement lieux aux jardins des Nomad's Land, les jardiniers/ usagers/habitants participent volontiers à la mobilisation, sans rétributions financières individuelles.



3 / Critères d'adhésion et d'exclusion des membres

ADHÉSION /Pour adhérer à l'association, il est entendu qu'un investissement bénévole est nécessaire tant dans la gestion du bon fonctionnement de l'association que dans la réalisation de ses projets sans buts lucratifs. Toute demande d'adhésion doit être accompagnée soit d'une compétence nécessaire au fonctionnement de l'association, soit d'un projet à développer par le biais de l'association. La proposition sera présentée devant le Conseil de Décisions pour permettre d'évaluer ou d'adapter les liens et la compatibilité du sujet au sein de Largescalestudios. Si le projet est suffisamment implicite, ambitieux et s'intègre à l'éthique de Largescalestudios, un des quatre studios lui sera dédié afin que la personne puisse intégrer un groupe aux compétences complémentaires. Le groupe du projet peut proposer une recherche de fonds pour permettre de développer celui-ci au sein de l'association.

EXCLUSION / Si la conduite d'un membre nuit à d'autres membres ou acteurs, il peut être mis en cause et une assemblée extraordinaire est organisée pour délibérer de la décision. Dans le cas où les faits sont délibérément abusifs aux règles, alors les sanctions nécessaires seront appliquées et peuvent mener à la radiation du membre de l'association.

4 / Déroulement des séances

SÉANCES / C'est l'acte d'un partage des connaissances, des valeurs et de l'expérience de chaque membre de l'association. L'objectif premier de toute séance, est l'échange d'avis sur les différentes étapes des projets en cours, avec les membres intéressés, afin d'assurer la cohérence des projets à la recherche et aux valeurs d'utilités publiques fondamentales. La participation d'invités par thématique est souhaitée. Ces séances sont ainsi considérées et organisées comme des workshops où l'intelligence collective et interdisciplinaire du groupe est mise en synergie pour faire évoluer les différentes phases de production, dans le sens le plus juste et complet, pour répondre aux valeurs humanitaires et sociales des buts de l'association.

Largescalestudios en tant que laboratoire, associe la recherche et l'action à son processus de fonctionnement. C'est-à-dire qu'elle ne saurait être escamotée qu'au profit du milieu industriel ou des lobby économiques. Son fonctionnement reste inconditionnellement lié à la recherche continue, qui renouvelle et enrichie son organisation et ses actions pour répondre à son objectif principal d'utilité publique.



SÉANCES DE CRITIQUE / occasionnellement, à la demande d'un ou plusieurs membres, annoncée une semaine avant les rendus par écrit, elle permet le partage de recommandations pluridisciplinaires sur les projets en cours. Les points de désaccord sont soumis au Conseil de Décisions.

SÉANCES DE COORDINATION / bimensuelle, elle a pour but l'échange des avancées et les besoins des projets.

SÉANCES EXTRAORDINAIRE / occasionnellement, à la demande d'un ou plusieurs membres, cette séance peut être organisée pour évoquer des problèmes rencontrés, des solutions ou propositions d'améliorations.

5 / Gestion de la parole

TOUR DE TABLE / Lorsque le nombre de membres est inférieur à 10, la décision peut être validée par un tour de table, récoltant un maximum de oui franc. Inversement, lorsque le nombre de membres présents est supérieur à 10, le vote à main levée fait foi. Si le temps le permet, le consentement est recherché par l'étude des arguments.

GESTION DU TEMPS / L'utilisation des signes du mouvement "Occupy" peuvent permettre d'exprimer son avis sans couper la parole (exemple : prise de parole en levant la main, roulement des mains quand les propos se répètent, temps mort quand le temps est dépassé, ...) Ne pas couper la parole autant que de ne pas la monopoliser, est nécessaire à l'expression de tous, dans un sentiment de sécurité. De même, le respect et la considération du maître du temps sont recommandés. Son rôle est d'indiquer le temps écoulé, il est attribué dès le début de séance.

6 / Prises de décisions

CONSENTEMENT / Dans la mesure du possible, les décisions sont adoptées par consentement, votées par un tour de table, avec un oui franc. Chaque membre est responsable de la bonne conduite de son projet, en adéquation avec les valeurs et le fonctionnement de **Largescale**studios. Pour s'en assurer, en cas de doute, il peut soumettre une liste de questions/décisions à valider par le Conseil de Décisions.

CONSEIL DE DÉCISIONS / Ce conseil est l'organe de décision, il assure la cohésion des projets et l'identité de **Largescale**studios au regard de ses valeurs, objectifs, reconnaissances juridiques et budgets disponibles. Si tous les membres de ce conseil ne sont pas présents lors de la prise de décision, le vote des absents leur sera demandé par téléphone et confirmé par voie électronique, pour preuve écrite. Lorsque le consensus n'existe pas et que la décision n'est pas urgente, elle peut être reportée pour approfondissement de la question ou réflexion supplémentaire. Lorsque le besoin de prise de décision est urgent et s'impose, la décision est délibérée à la majorité des membres présents.

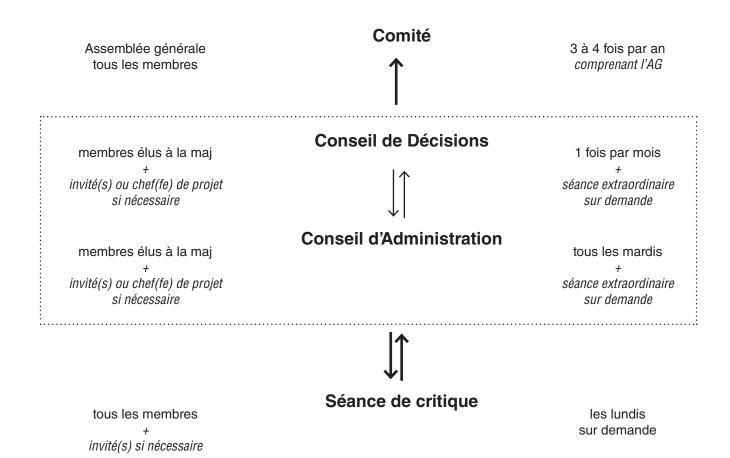


SEANCE EXTRAORDINAIRE / Tout membre peut demander à tout moment une séance extraordinaire. Pour cela, le sujet précis de cette demande doit être soumise par écrit, en mentionnant les points à discuter ou à décider. Aucune décision n'est prise en l'absence du chargé de projet lorsqu'elle concerne son projet. Cependant, le chargé de projet n'a pas le droit de vote. Idem, si une décision à prendre concerne un projet géré par un ou plusieurs membres du Conseil de Décisions, ceux-ci doivent être présents, mais n'ont pas le droit de vote.

COMPTE RENDU / Il est décidé en début de séance à qui revient la rédaction du compte rendu. Celui-ci est soumis à tous pour validation sous 7 jours, après quoi les décisions prises sont validées et publiées au reste des membres de l'association.

7 / Organes de responsabilités et interdépendances

COMMISSION ÉTHIQUE / Représentée par le Conseil de Décisions, cette commission a pour mission de favoriser la communication, de percevoir les préoccupations des membres et de les sensibiliser aux valeurs et objectifs de recherche de l'association. Le tout afin d'assurer l'éthique des projets pour assurer sa conformité d'utilité publique.





8 / Gestion de projet

APPORTEUR(SE) DE PROJET / Le ou la signataire du contrat est légitimement celui qui mènera le projet, il ou elle a la priorité. Cependant, suivant les principes de Largescalestudios, il lui sera demandé d'optimiser le projet avec l'intelligence collective d'un groupe (membre et/ou invités) et de valoriser la pluridisciplinarité de l'équipe, pour un projet juste et ambitieux. Plusieurs cas de figure peuvent être envisagés pour distribuer les responsabilités au sein de l'équipe. Toutes décisions, tant dans la répartition des tâches, du budget, des choix stratégiques ou des responsabilités sera présentées au Conseil de Décisions qui approuve ou ajuste les choix pour la réussite du projet.

- 1. Le membre amène un projet par le biais de son réseau, ou propose un concours. Il se porte référent comme le garant de la bonne conduite du groupe jusqu'à son attribution.
- 2. Le membre souhaite déléguer sa responsabilité du projet à un autre membre de l'association, il doit alors définir par écrit les conditions d'attribution et les compétences nécessaires au futur chargé de projet et soumettre sa validation au Conseil de Décisions.

Toute personne qui souhaite mener un projet au sein de Largescalestudios doit pour cela être membre, avoir son sceau personnalisé « Hanko » et avoir signé la charte éthique de Largescalestudios. Il ou elle s'engage à produire un résultat professionnel le plus juste et ambitieux, dans le respect et le partage avec les autres membres de l'association.

CHARGE(E) DE PROJET / Après validation par le Conseil de Décisions, le ou la Chargé(e) de projet détient le leadership à raison de 60% en termes de reconnaissance, de décisions et de stratégies. Cette personne peut alors constituer une équipe pour développer le projet en fonction de ses besoins et des disponibilités des membres de l'association. Si l'intervention d'autres sous-traitants est nécessaire, se référer à l'article COLLABORATION. Le ou la chargé(e) de projet est tenu(e) de présenter les objectifs du projet, son planning, son budget, tous les éléments de publication ou de communication, le cahier des charges des personnes impliquées dans le projet et autres intentions au Conseil de Décisions, une fois par mois. Le ou la Chargé(e) de projet, au moment opportun, est également tenu(e) de présenter l'avancement du projet et ses intentions lors des séances de critiques, ouvertes à tous les membres qui le souhaite.

Pour plus d'informations se référer aux Protocole de gestion de projet, en annexe.

APPROBATION DU PROJET / Le Conseil de Décisions délibère si le projet est suffisamment implicite, ambitieux et s'intègre à l'éthique de la charte. Le projet approuvé est alors intégré et développé au sein d'un des Studios et nominé par son identifiant de projet. Le projet doit susciter d'autres membres où inviter de nouveaux adhérents, qui pourraient participer selon leurs intérêts, leurs disciplines et leurs disponibilités.

SIGNATURE DU PROJET / Les contrats doivent être signés en trois exemplaires, un pour la direction de Largescalestudios, un pour le studio concerné et un pour le groupe associé sur le projet concerné. En d'autres termes, ils doivent être signés par la direction de Largescalestudios, par le chef de projet, et enfin, par le représentant légal du groupe associé.



FINANCE / Tout membre et chargé de projet est responsable de préparer les justificatifs financiers par projet et concernant les dépenses administratives est tenu de remplir le modèle de reçu de LSS et les remettre au comptable afin d'assurer la transparence, expliquer la raison des dépenses et faciliter la comptabilité.

CAHIER DES CHARGES / Tout membre impliqué dans un projet ou étant un chargé de projet est tenu de remplir le modèle de Cahier des Charges de LSS afin de clarifier les responsabilités et les objectifs à atteindre.

9 / Les collaborations avec l'association

PRODUCTION ARTISANALE / La collaboration avec les industries peut être envisagée dans la mesure où la nécessité d'une technologie est à élaborer. Par exemple, pour le développement de produits complexes que des petites entreprises ou des artisans ne seraient pas en mesure de fabriquer. Il reste que les règles seront établies sur un contrat strict et uniquement pour la collaboration en question. En aucun cas, une association à long terme, en vue d'une production à gros profits, n'est envisageable. Il est donc nécessaire de garder une éthique solidaire à cet égard en privilégiant le développement de petites entreprises visant une échelle artisanale et humaine.

CONVENTION DE PARTENARIAT / Toute association avec Largescalestudios implique un contrat qui vise à respecter les principes fondamentaux et les conditions de répartition budgétaire de l'association. Dans les faits, ce contrat doit être adapté au projet concerné. Tout abus ou non-respect de celui-ci implique l'annulation immédiate du contrat et de l'association sur le projet en question, qui resterait propriété de Largescalestudios. Ces décisions sont prises en Conseil de Décisions, en temps voulu.

CONVENTION DE STAGES / Les stagiaires sont orientés par un membre du Conseil de Décisions, et soutenus par le chef de projet concerné. Ils ou elles doivent être considéré(e)s en tant que personne impliquée sur le projet. Un guide de bienvenue leur est transmis regroupant les modalités et procédures les plus importantes de fonctionnement de l'association ainsi que les documents institutionnels. Un contrat est établi selon les normes Suisse de la formation professionnelle, où le stagiaire s'engage à donner le meilleur de lui-même dans son engagement. En fonction des fonds disponibles, une rémunération ou un défraiement minimum est établi selon les normes cantonales.

En encourageant au progrès et au dialogue interdisciplinaire, aux échanges avec le public, au devoir de vérité et d'honnêteté envers les autres et envers soi-même, Largescalestudios désire sensibiliser ses membres à un code de comportement. Une base éthique commune par l'expérimentation et la recherche pour atteindre et orienter les milieux économiques et les services publics, informer l'opinion publique sur les principes de responsabilité et améliorer les pratiques dans le développement des villes.



10 / Sécurité et partage

CONFIDENTIALITÉ / Tout membre de l'association est tenu au secret professionnel vis-à-vis de l'association, des projets en cours et le fonctionnement interne durant son activité au sein de **Largescale**studios et après l'avoir quitté.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE / Les projets sont propriétés de l'association Largescalestudios. Dès lors, le projet appartient pleinement à l'association, mais reste transparent dans ses publications au niveau des droits d'auteur. De même, tous les produits et documents sont la propriété unique et exclusive de l'association. Les membres acceptent de céder tous les droits d'auteur à l'association et n'ont aucun droit sur les produits qu'ils ont réalisés. Dans le cas où un membre souhaiterait utiliser un produit ou document réalisé par ses soins au nom de l'association pour une publication personnelle, il doit en faire la demande par écrit. Celle-ci sera validée en Conseil de Décisions afin de garantir l'éthique de Largescalestudios.

VISIBILITÉ / Les sceaux de tous les membres de **Largescale**studios figurent sur les publications et documents du projet. Tout membre de l'association doit respecter les règles d'utilisation de la visibilité de l'association. Le logo de l'association ou au moins le nom doit figurer sans exception sur tout document ou projet produit par les membres de **Largescale**studios. Tous documents produits doivent se conformer à la charte graphique de l'association.

DROITS DE CITATION / La participation ou la consultation d'éventuels partenaires extérieurs l'association, respecte le droit de citation en leurs noms propres, selon les réalisations produites pour l'association.

RESSOURCES PARTAGÉES / Tout matériel ou équipement acheté par l'association ou par le biais de projet reste propriété de l'association et est répertorié dans l'inventaire de l'association. Leur utilisation doit suivre le protocole mis en place, s'il est bon de suggérer des améliorations, ces demandes peuvent être soumises au Conseil d'Administration.

ENGAGEMENT / Cette charte s'adresse aussi bien aux cofondateurs, à tous les membres, stagiaires ou collaborateurs. Ainsi, tous les membres s'engagent à respecter cette charte et ses annexes en signant le formulaire d'adhésion à l'association **Largescale**studios.

ANNEXES /

Manifesto **Largescale**studios Cahier des charges du Comité Règlement du Conseil de Décision Règlement du Conseil d'Administration